

Avis du Comité économique et social sur la „Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres“

COM(2011) 6 final — 2011/0007 (CNS)

(2011/C 107/20)

Le 26 janvier 2011, le Conseil a décidé, conformément à l'article 148 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

«*Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres*»

COM(2011) 6 final — 2011/0007 (CNS).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et que par ailleurs il avait déjà fait l'objet de son avis (CESE 763/2010), adopté le 27 mai 2010 ⁽¹⁾, le Comité, lors de sa 469^e session plénière des 16 et 17 février 2011 (séance du 16 février 2011), a décidé, par 119 voix pour, aucune voix contre et trois abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé et de se référer à la position qu'il a soutenue dans le document susmentionné.

Bruxelles, le 16 février 2011.

Le président
du Comité économique et social européen
Staffan NILSSON

⁽¹⁾ Avis CESE sur les lignes directrices pour l'emploi, JO C 21, p. 66, du 21.1.2011.